



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 juillet 2010

PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SOCIALE - CONVENTION REGION POITOU-
CHARENTES / VILLE DE NIORT - MISE A
DISPOSITION D'HEURES D'INSERTION POUR
LE TERRITOIRE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 09 juillet 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUNIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ARDOUIN

Excusés avant donné pouvoir :

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

PRUS

**PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE -
CONVENTION REGION POITOU-CHARENTES / VILLE DE NIORT -
MISE A DISPOSITION D'HEURES D'INSERTION POUR LE
TERRITOIRE**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Depuis quelques mois, la Région Poitou-Charentes s'engage dans une démarche de promotion de l'emploi à l'instar de celle initiée par la Ville de Niort dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics représente un levier important dans la construction des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée et plus particulièrement des jeunes sans qualification. Elle permet également d'associer les acteurs du développement local ainsi que de développer l'offre d'insertion sur un territoire.

La Région Poitou-charentes intègre donc des clauses sociales dans tous ses marchés publics de travaux. L'effort demandé aux entreprises qui répondent aux appels d'offres est au minimum de 5 % du montant total des heures consacrées à la main d'œuvre.

La Région a sollicité la Ville de Niort afin de bénéficier localement d'un relais pour assurer le suivi de toutes les heures d'insertion générées par les travaux dans les lycées niortais. La direction du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale dispose d'un chargé de mission insertion qui accompagne les demandeurs d'emploi et les entreprises dans la réalisation des clauses d'insertion du PRUS. Nous proposons d'élargir la mission à la gestion des heures d'insertion régionales.

Le volume des heures d'insertion pour le territoire niortais sera de l'ordre de 1400 heures pour le second semestre 2010. L'activité générée par la gestion des heures d'insertion est compatible, actuellement, avec les missions du chargé de mission « insertion » de la Ville de Niort. Il aura pour tâches :

- d'évaluer le montant des heures d'insertion par lot,
- de participer à la première réunion de chantier,
- de suivre l'exécution de la clause sociale,
- d'être le référent local du chargé de mission « clause sociale » de la Région.

Cette activité est réalisée sans contrepartie financière à l'instar des autres territoires de la Région (La Rochelle, Angoulême, Poitiers). La mise à disposition des heures d'insertion par la Région à la Ville de Niort prendrait la forme d'une « convention cadre » d'un an renouvelable deux fois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le principe de mise à disposition d'heures d'insertion de la Région à la Ville de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la « convention cadre » et les actes administratifs qui s'y rapportent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD

L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER